

Règlement Trophée de la Femme Cyber 2021

Cyber Woman Day



Article 1 :

Les trophées des Cyber Woman Day sont ouverts à toutes les femmes :

- Travaillant dans la cybersécurité (au sens large, y compris fonctions supports)
- Francophone ou anglophone
- Résidant sur le continent Européen

Article 2 :

Les candidates peuvent postuler dans l'une des 6 catégories suivantes :

- Femme Cyber Dirigeante ou Entrepreneur
- Femme Professionnelle Cyber
- Femme dans les métiers Supports de la Cyber
- Femme Cyber Etudiante
- Femme Cyber Chercheuse
- Femme Cyber Militaire (ex pour la France COMCYBER)

La candidate devra indiquer si elle veut concourir pour le prix Français (elle devra alors être française) ou Européen, les prix étant séparés : Femme Cyber dirigeante France et Femme Cyber Dirigeante Europe, etc ...

Une candidate ne peut se présenter que dans une seule catégorie et une seule zone (France ou Europe).

Les candidates peuvent également être proposées par des tiers.

Si une même candidate est proposée dans plusieurs catégories ou zones, l'équipe du concours sélectionnera la catégorie ou la zone la plus pertinente.

Les catégories suivantes permettent au jury de récompenser un profil qui a retenu son attention :

- Coup de cœur du Jury
- Coup de cœur du CEFCYS qui devient le Prix Jerome Chappe

Il n'est pas possible de candidater directement pour ces catégories.

Article 3 :

Le planning du concours est le suivant :

14/06 : Ouverture des candidatures

01/09 : Début de l'envoi hebdomadaire des dossiers de candidature aux membres du jury

24/09 : Clôture des candidatures

07/10 : Déjeuner du jury : détermination des 42 nominées et des lauréates

14/10 : Révélation publique des 42 nominées

26/10 : Remise des trophées

Article 4 :

Les membres de l'équipe organisationnelle du concours et du jury ne peuvent pas être candidates, mais sont autorisées à proposer des candidates.

Article 5 :

Les critères de notation sont les suivants (non-exhaustifs et sans ordre d'importance)

- Contribution à l'innovation
- Contribution à une norme ou un standard
- Influence au sein de la communauté
- Contribution au sein de son organisation pour promouvoir la cybersécurité
- Contribution au niveau des médias nationaux
- Qualité de son service client (interne ou externe)
- Qualité d'un projet qui a été délivré avec succès
- Recherches
- Publications
- Rôle d'enseignante en sus de ses fonctions salariées
- Rôle de mentore ou de coach
- Participation à des événements en tant que conférencière
- Nombre de soumission d'une candidature (une personne peut être recommandée ou soumettre sa candidature en direct)
- Présence et fréquence de ses contributions sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter ...)

Article 6 : RGPD

Pour le concours, le CEFYS et les candidates respecteront la législation applicable en vigueur en matière de Protection des Données.

Directive n° 95/46 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données Personnelles et à la libre circulation de ces données (Directive UE sur les Protection des Données), loi de transposition de la Directive UE sur la Protection des Données,

Règlement européen n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données Personnelles et à la libre circulation de ces données à compter de sa date d'application

Dans le cadre de l'évènement, chacune des parties communiquera les informations personnelles nécessaires et suffisantes pour les délibérations du jury. En particulier, le CEFYS s'engage à protéger les données fournies par/sur les candidates

Toutes les candidates recommandées seront contactées pour obtenir leur consentement à participer au trophée. En l'absence de consentement (pas de réponse ou réponse négative), la candidate sera retirée du concours.

Article 7 : Fairplay

Toute tentative de contacter le jury pour favoriser une candidate (soit par la candidate elle-même, soit par une personne qui l'a recommandé) peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'au retrait de la candidate selon la gravité du cas.